



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

NOTE

AUX SYNDICATS

Note : 2ONSY372

Diffusion : SDK/BF/SF/AGIR/DSC tous pôles

Auteure : SH

Lundi 27 avril 2020

AGIR : Santé au Travail / Coronavirus / reprise d'activité Bonnes Pratiques

Dans tous les secteurs, les gestes barrière et les règles de distanciation sont la meilleure protection contre la propagation du covid-19.

Ces éléments sont rappelés par le ministère du travail :

L'employeur, pour remplir son obligation en matière de santé et de sécurité des personnels pendant l'épidémie, doit mettre en œuvre ces mesures.

Ces mesures soulèvent des interrogations pratiques lorsqu'il s'agit de les appliquer à chaque métier ou secteur d'activité.

EUROGIP a rassemblé des exemples de lignes directrices et de bonnes pratiques en santé et sécurité au travail (SST) au plan européen et national à mettre en œuvre dans le cadre de la continuité ou la reprise d'activités liée au Covid-19.

Les exemples concernent l'UE et dix pays : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Portugal et Suisse.

Ils émanent pour la plupart des autorités et des partenaires sociaux. La note d'EUROGIP résulte de l'exploitation des données publiques qu'ils ont mis en ligne jusqu'à ce jour.

Annexe :

- 2ONSY372A TRV AGIR Coronavirus Eurogip Bonnes Pratiques Reprise Activité

Contacts :

- Jérôme MORIN, Secrétaire Général
jmorin@f3c.cfdt.fr
- Stéphanie HARCHÉ - Secrétaire Fédérale santé au travail - Discriminations
sharche@f3c.cfdt.fr